

Notre compte-rendu du Conseil Municipal du 18 novembre 2009

Nos remarques et commentaires....

Malgré un ordre du jour léger et le fait qu'il se déroule le soir d'une rencontre internationale de football impliquant la France, ce Conseil Municipal a été assez long en raison du contenu des décisions à prendre et des débats suscités par les thèmes et méthodes de présentation des dossiers.

1 - Programme 30 logements sociaux avenue de Chambéry : Nieder hotel

Pour la suite du dossier, la Mairie passe un compromis de vente avec l'OPAC de la Savoie pour 75% du montant de l'acquisition pour les propriétés Palazzeski et Gollion.

2 - Demande de subventions pour acquisitions terrains ZAC du centre ville

Nous avons voté les demandes de subventions, au Conseil Général, pour l'acquisition des terrains du centre ville car la Mairie s'engage à réaliser (faire réaliser ?) le quota de 30% de logements sociaux dans la commune pour chaque nouvelle réalisation. Les subventions 2009 & 2010 peuvent aller jusqu'à 20% des achats des terrains

3 - Délibérations modificatives de crédit

Pas de commentaire, il s'agit d'ajustements comptables entre les comptes 20 et 21. Comme le camping et le cinéma sont soumis à TVA, il faut créer deux budgets annexes.

4 - Zone des Sétéreés

La Mairie doit procéder aux dernières acquisitions de la zone des Sétéreés pour créer un centre d'accueil et de soins pour personnes âgées. Nous avons donné l'accord au Maire de procéder aux dernières acquisitions.

Nous avons demandé un point sur les acquisitions existantes et restant à venir. La réponse est restée relativement vague, le prix des terrains devant rester confidentiel, pour plus d'explication, nous devrions passer directement voir le Maire en Mairie.....

Notre commentaire : *Les textes ne sont pas en accord avec cette réponse. Nous devons délibérer sur les acquisitions des terrains, y compris le prix.*

De plus un champ de maïs est actuellement à cet emplacement : que dit le diagnostic agricole du PLU sur cette zone ? Quel impact cela peut-il avoir sur l'exploitant travaillant ces terres ?

Le Maire a alors fait savoir qu'il ne connaissait pas l'exploitant, celui-ci ne payant pas de loyer sur ces différents terrains... !!! Le sujet de l'agriculture est toujours un sujet difficile en Conseil Municipal, le Maire peinant à définir une véritable politique en la matière et ayant toujours beaucoup de difficultés à s'émanciper de sa vision de cette agriculture, vision née des réalités des années 1970-80, mais ne correspondant plus à la réalité d'aujourd'hui et, surtout, de demain....

5 – Personnel territorial

Oralement, il nous a été donné les postes des emplois territoriaux. Nous avons noté qu'il y a 69 employés dans la commune, dont 43 titulaires (33 à temps complet, 10 à temps partiel), 20 contractuels (4 à temps complet), 6 stagiaires.

L'ensemble correspond globalement à près de 50 emplois à temps complet.

Nous avons posé une question relative aux personnels contractuels et avons demandé s'il s'agissait d'emplois structurels pouvant déboucher sur des emplois de titulaires. La réponse a été immédiate : à ce jour, il n'est pas nécessaire de procéder à des emplois de titulaires.

Les chèques déjeuner étant très appréciés par le personnel, la participation a été augmentée. La valeur faciale est établie à 3,5€, soit une participation des agents de 1,75€ et du même montant pour la commune.

6 – Tarif

Les tarifs du camping ont été augmentés d'environ 2%, globalement. Toutefois, le détail exact des tarifs n'a pas été présenté en Conseil.....

7- Modification du Plan d'Occupation des Sols

Une délibération sur la modification du POS dans la zone Saint Vincent nous est présentée. Cela permettra de réaliser une résidence hôtelière de standing pour « séniors » de 96 logements avec en plus, des logements séparés dits sociaux (29 logements en PLS –Prêt locatif social-).

Les documents (8 pages) sur cette modification nous ont été distribués en séance. Nous ne les avons pas eus à l'avance pour les étudier malgré nos passages répétés en Mairie pour les consulter.

Dans les faits, deux documents ont été distribués ; le deuxième se substituait partiellement au premier, le tout en l'espace de quelques minutes ! La présentation orale a laissé paraître un manque de coordination entre le Maire et son 1^{er} Adjoint.

***Notre commentaire :** Nous avons donc eu une impression de précipitation sur ce dossier, les raisons de celle-ci n'apparaissant pas clairement. Toutes les questions que nous avons posées ont été très mal acceptées par le Maire, et ses réponses ont été virulentes, et à la limite de la politesse.*

Nous avons souligné oralement que les documents, une fois de plus sont donnés, en dernière minute et ne donnent qu'une information partielle : les découvrant en séance, nos questions ont été formulées en même temps que nous découvrons les documents. Au détour des phrases, nous avons trouvé l'affaire déjà bien engagée : des plans semblent déjà exister et il faut faire évoluer le règlement du plan d'occupation des sols pour permettre la construction des logements. Aux dires du Maire il faudra les aider : les 'logements pour tous' coutent chers chacun le sait ! Mais' motus et bouche cousue' même le nom de la société ne nous a pas été donné (malgré notre demande). Il y aura enquête publique et chacun pourra s'exprimer.....

Nous avons porté trois principales revendications :

- **Que le promoteur finance au minimum les 20% de logements sociaux obligatoires pour toutes les nouvelles constructions de cette ampleur, conformément à la loi SRU.** Si la Commune doit financer, cela ne pourrait être qu'à hauteur des 10% imposés par le PLH (plan local pour l'habitat élaboré par

Chambéry métropole). En effet, le Maire endosse la responsabilité du non respect de la loi SRU depuis plusieurs années, ce qui contraint aujourd'hui la commune à réaliser 30% de logements « pour tous » (et à acquitter des pénalités annuelles). Notons par la même occasion qu'il s'agira d'une évolution dans la politique immobilière de notre commune : jusqu'ici, aucun promoteur ne s'est vu imposer cette obligation. Cela rejoint nos propositions et remarques faites pendant la campagne électorale.

- **Que la modification du POS doit prendre en compte les accès par la rue Saint-Vincent qui est très étroite, ce qui n'apparaît dans les documents présentés !** Cet équipement, probablement utile, nous souhaiterons qu'il réponde à des objectifs de mixité sociale et intergénérationnelle dont la réussite est démontrée par de nombreux exemples. Nous nous montrerons très vigilants sur ce dossier. Nous veillerons aussi à ce que les travaux nécessaires pour accueillir cette résidence hôtelière privée ne grèvent pas les disponibilités financières pour améliorer les quartiers anciens et souvent délaissés.
- **Que la modification du POS, alors que la commune est engagée dans la création du PLU, n'entraîne pas une contradiction avec le PADD et les études faites.**

Notre conclusion :

Pour conclure les débats, le 1^{er} adjoint fait remarquer que malgré nos questions nous avons voté toutes les délibérations, adoptées en conséquence à l'unanimité.

Il est vrai que nous sommes d'accord sur les objectifs puisque nous les avons bien souvent suscités ou appelés de nos vœux : la construction de logements sociaux ainsi que la rénovation du centre-ville.

Néanmoins, les moyens et méthodes mis en œuvre ne nous paraissent pas toujours adéquates : de fait nous resterons attentifs à l'évolution de ces dossiers.

Après la clôture du conseil municipal, nous avons précisé que nous étions élus pour apporter un débat d'idées et d'échanges pour le bien de la commune, et que nous continuerons d'amener un apport positif, malgré les réticences et les attaques de Monsieur le Maire, que nous déplorons.

Ajoutons aussi que nous sommes attachés à faire respecter les règles qui s'appliquent pour le bon fonctionnement du Conseil Municipal et le bien de notre commune et des droits de nos administrés.